

LES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Code produit : 00SE / Version : v2

FINALITE DE LA FORMATION

Comprendre les enjeux de la prévention dans l'entreprise

Connaître les principes et mécanismes fondamentaux relatifs à l'hygiène et à la sécurité dans l'entreprise

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Repérer les principales obligations en matière d'hygiène et sécurité
- Connaître les principaux interlocuteurs en matière d'hygiène et de sécurité

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Employeurs et personnel d'encadrement, Chargés de Sécurité, Membres des CSSCT

PREREQUIS

Aucun

MODALITES

Durée : 7 heures / 1 jour

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques : Exposés et discussions, Support de cours remis au stagiaire en version numérique, diaporamas et vidéos INRS -

Validation des acquis : QCM, tour de table, observation

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine

PROGRAMME

❖ Introduction

- Les Statistiques AT et MP
- Les enjeux de la prévention en entreprise
- Définitions : risques, dangers, dommages

❖ La réglementation Santé et sécurité au travail

- La partie 4 du code du travail
- Les principes généraux de prévention
- L'évaluation des risques professionnels : document unique
- Les recommandations
- L'information et la formation à la sécurité des salariés

❖ La gestion des risques en entreprise

- Les équipements de travail
- Les vérifications et contrôles obligatoires
- Les équipements de protection individuelle (EPI)
- Les interventions des entreprises extérieures : plan de prévention, protocole de sécurité...
- La circulation dans l'entreprise
- La conduite des engins de manutention
- L'électricité
- Les produits dangereux : évaluation du risque chimique
- L'incendie
- Le bruit
- Les secours aux blessés
- La signalisation de sécurité

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.